

Motion du 15 février 2006 de MM. Jean-Charles Lathion, Thierry Piguët, Mmes Florence Kraft-Babel, Catherine Gaillard-lungmann, MM. Olivier Coste, Marc Dalphin, Mme Vera Figurek, M. Pierre Maudet, Mme Annina Pfund, MM. Pascal Rubeli, Vincent Schaller, Mmes Marie-France Spielmann, Nelly Hartlieb et M. François Gillioz: «Pour l'harmonisation des critères déterminant les contrats des directeurs et directrices de théâtre».

(renvoyée à la commission des arts et de la culture par le
Conseil municipal lors de la séance du 14 mars 2006)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la diversité des contrats liant les directeurs et directrices de théâtre;
- le sentiment d'inégalité de traitement que cette situation peut engendrer chez les personnes concernées;
- la nécessité de définir des critères clairs en matière d'engagement pour éviter des traitements arbitraires,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de dresser la liste des contrats existants;
- d'en établir les différences quant aux conditions posées aux directions dépendant tant du département des affaires culturelles que des fondations;
- de proposer un modèle de contrat adéquat et harmonisé prenant en compte des conditions préalables, une durée adaptée et renouvelable ainsi que les conditions spécifiques au lieu ou à la nature de la prestation.